

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DEVE 193** Dénomination « jardin de la Gare de Reuilly- Julien Lauprêtre » attribuée à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation à la dénomination des voies de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « jardin de la Gare de Reuilly- Julien Lauprêtre » à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « jardin de la Gare de Reuilly- Julien Lauprêtre » est attribuée à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**